



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le sept février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :
D_2024_02_11

Date de convocation du conseil : 2 février 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers
présents : 22

Nombre de votants : 26

Absents excusés :

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. ELUERD Roland
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. MICHELET Philippe a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Autorisations
Budgétaires Spéciales du
Budget Assainissement de la
commune

Secrétaire de séance : Madame LACOUR Isabelle

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE, 1^{ère} Adjointe en charge des Finances rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, qu'en application de l'article L.1612- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE explique par ailleurs que la commune de Montmoreau est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'assemblée délibérante, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ni ceux inscrits en Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice antérieur.

Cette autorisation, relative au Budget Assainissement de la Commune, précise le montant et l'affectation des crédits, tels qu'exposés dans le tableau ci-dessous :

Chapitre ou opération	BP 2023	DM 2023	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
Chapitre 21 : Immobilisations	70 000,00 €		70 000,00 €	17 500,00 €
Op 1008 – Op réseaux	103 000,00 €	- 1 000,00 €	102 000,00 €	25 500,00 €
				43 000,00 €

Aussi, au regard de ces éléments, Mme Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil municipal :

➤ D'approuver l'ouverture des crédits d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, au Budget Assainissement,

AR Prefecture

016-200063105-20240207-D2024_02_11-DE
Reçu le 12/02/2024

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater et titrer toute écriture comptable en section d'investissement, dans la limite des crédits ouverts ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.

Vu l'exposé de Mme Christine VALEAU-LABROUSSE,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les propositions de Mme Christine VALEAU-LABROUSSE, 1^{ère} adjointe en charge des Finances.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 07/02/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 12/02/2024



Le Maire,
Michel BOLVIN